

Décision

Générale

colonial

Décision n° 84-422-1932 Divers.

n° 84-422-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 janvier 1932

Numéro JO

n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro

31 janvier 1932

TEXTE INTÉGRAL

le salaire inensuel de la honmee Aïcha, aide-auxiliaire au dispensaire, est porté de 90 à 100 francs, pour compter du 1er janvier 1932.